

Département
du Nord

Arrondissement
de LILLE

VILLE DE CYSOING

Délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2024



Nomenclature : 5.3
2024/49

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 3 octobre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers absents représentés : 6

Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir Sylvie CASTEL), BOGAERD Eric (pouvoir Laurent POUILLART), DESMARESCAUX Martine (pouvoir Marion DUBOIS), ROBIL Raphael (pouvoir Antoine SILVESTRI), FIQUET Alain (pouvoir Pascal Boileau) et LEQUIEN Valéry (pouvoir Marin DEVILDER).

Etaient absents : LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique.

POINT N°08 : Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement Intercommunale : désignation de représentants au sein du Conseil d'Administration

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du conseil municipal que l'Association Foncière de Remembrement Intercommunale de Bachy, Bourghelles, Bouvines, Cysoing et Wannehain dispose d'un Conseil d'Administration composé notamment de propriétaires repris dans le périmètre de compétence de l'AFRI. Il précise que les membres du CA peuvent être nommés par la chambre d'agriculture ou être désignés par le Conseil Municipal à raison d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Etant donné que le bureau de l'Association doit être renouvelé, le Conseil Municipal est invité à désigner de nouveau deux personnes parmi les propriétaires inclus dans le périmètre pour être pour le premier membre titulaire et le second membre suppléant.

Sur l'ensemble des propriétaires interrogés, Messieurs LEFEBVRE Christian et FOURNIER Jean Pierre ont répondu favorablement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose, à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur LEFEBVRE Christian en qualité de membre titulaire,
- Monsieur FOURNIER Jean Pierre en qualité de membre suppléant.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER

Le Secrétaire
Marin DEVILDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.